

Inscription aux activités

Pour pouvoir vous connecter au portail des "Diablotins", il faut au préalable que vous ayez inscrit votre enfant en mairie ou au Centre Social et Culturel Arc-en-ciel (inscription annuelle). Pour l'activité ALSH, une adhésion de 3 € au Centre Social et Culturel vous sera demandée, en sus (à régler directement à l'accueil du CSC).

Justificatifs d'absence et facturation

Toutes activités commandées sur le portail sont facturées et débitées en temps réel. Seules les absences de longue durée (au-delà de 5 jours consécutifs d'absence, sur présentation d'un certificat médical) donneront lieu à un avoir, dans la limite de 2 fois par an. Toutefois, concernant les élèves de maternelle, les repas commandés peuvent être retirés directement en cantine (salle J. Brel)

Service strictement réservé aux parents n'ayant pas Internet

Permanences de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- ◆ Le mardi, au Centre Social et culturel
- ◆ Le jeudi, en mairie

Mes Alertes

Des documents utiles à votre inscription peuvent vous être demandés. Retrouvez ici la liste des documents que vous devez transmettre à l'administration.

Infos Pratiques

Retrouvez la liste de toutes les actualités des activités périscolaires. En cliquant sur consulter les documents, vous pouvez télécharger par exemple le menu cantine des semaines à venir...

Mairie de Masny

41 rue Fauqueux 59176 Masny

Tél.: 03.27.99.79.79

Fax: 03.27.99.79.89

mairie.masny@wanadoo.fr

www.ville-masny.fr

<https://mairie-masny.portail-defi.net>



Le portail pour vos
démarches périscolaires



Qu'est ce que le portail des Diablotins ?

Une application internet dédiée aux activités périscolaires de votre enfant, depuis n'importe quel ordinateur, smartphone ou tablette, pour effectuer facilement des réservations 24h/24:

- ◆ Inscrire vos enfants aux différentes activités proposées (cantine, garderie, accueil de loisirs sans hébergement)
- ◆ Gérer les informations de votre compte
- ◆ Payer en ligne par CB

◆ Télécharger vos attestations (impôts, CAF...)

◆ Être informé de l'actualité périscolaire (menus cantine, sorties et activités proposées par le centre social et culturel...)

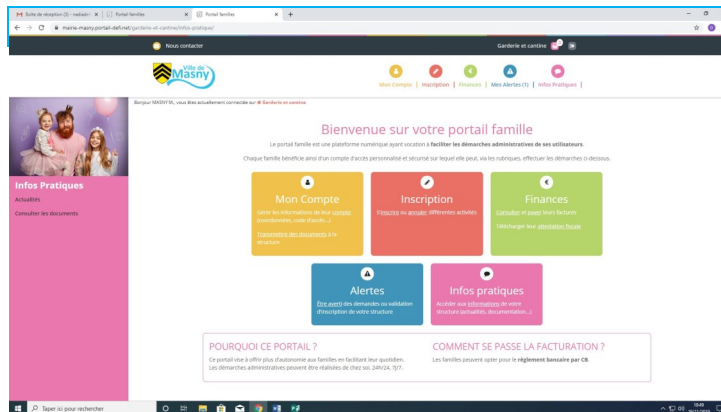
Accéder au portail

<https://mairie-masny.portail-defi.net>
ou grâce au lien sur la page d'accueil du site internet de la ville www.ville-masny.fr

Pour vous connecter la première fois:

Dans l'encart « connexion, » cliquer sur « **Mot de passe oublié** », puis saisissez votre adresse mail. Un mot de passe provisoire vous sera transmis sur votre boîte mail, que nous vous conseillons de modifier (réinitialisation du mot de passe. 6 caractères minimum)

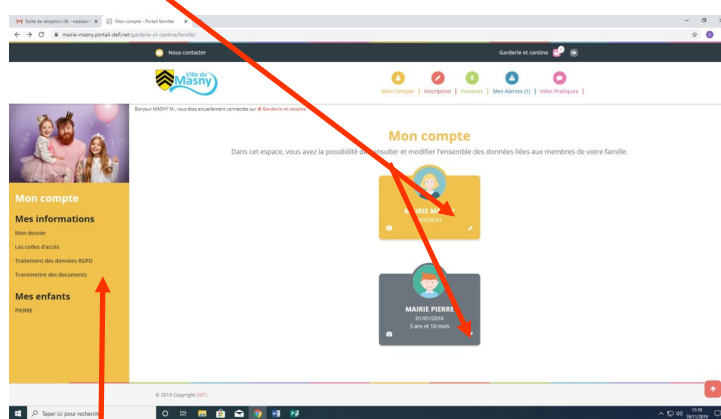
Lors de votre prochaine connexion pour arriver sur la page d'accueil générale (ci-dessous). Afin d'accéder à votre espace, cliquez sur le premier champ « **accéder à la page d'accueil de garderie et cantine** »



Vous avez la possibilité d'accéder à 5 rubriques.

Mon Compte

Préremplies par les services de la ville lors de votre inscription, merci de vérifier et/ou compléter les informations des fiches d'identité de chaque membre de la famille en cliquant sur l'icône crayon

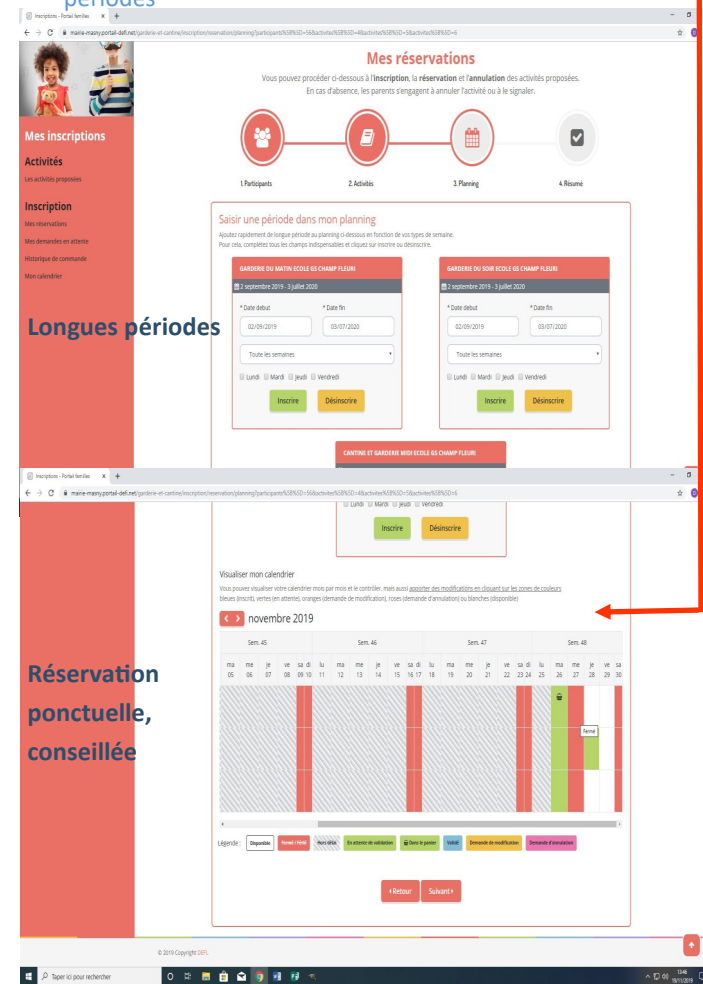


Vous avez également la possibilité dans cette rubrique de modifier vos codes d'accès, ou encore de transmettre des documents à l'administration.

Inscriptions

Cette rubrique permet d'inscrire vos enfants, à la cantine, garderie et/ou l'ALSH. Il vous suffit de sélectionner les participants (noms des enfants concernés), cliquer sur suivant et sélectionner ensuite les activités choisies. Pour chaque inscription vous avez la possibilité de faire une inscription sur une longue période ou ponctuellement. L'icône panier s'affiche à chaque réservation dans le planning **ATTENTION UN DELAI DE 6 JOURS FRANCS EST APPLICABLE POUR CHAQUE INSCRIPTION ! (samedi et dimanche compris)**

Une fois arrivé sur la page « **Mes réservations** », nous vous conseillons de passer directement sur « **Visualiser mon calendrier** » **en bas de page**, pour procéder à vos inscriptions. L'onglet « **saisir une période dans mon planning** » est réservée aux inscriptions sur de longues périodes



Longues périodes

Réservation ponctuelle, conseillée

Finances

Cet espace vous permet de consulter vos factures, vos attestations fiscales et vos règlements, ainsi que de payer vos factures par carte bancaire. Il vous suffit d'aller sur l'onglet paiement, de sélectionner la liste de commande que vous souhaitez payer et cliquer ensuite sur régler la commande.

(Suite au verso)